

Association Générale Étudiante en Microbiologie,
Infectiologie et Immunologie de l'Université de
Montréal

AGÉMIUM

Cahier de Positions

VERSION 1
(Dernière modification : 27-09-2023)

Préambule

Le Cahier de Position est un document qui vise à définir les principes qui balisent les actions des membres de l'Association Générale Étudiante en Microbiologie, Infectiologie et Immunologie de l'Université de Montréal (AGÉMIUM). Notamment, ce cahier permet d'orienter comment les dirigeants de l'AGÉMIUM doivent se positionner lors des instances internes et externes afin de respecter les valeurs et principes des membres de l'association.

Le Cahier de Position de l'AGÉMIUM est partie intégrante de la Charte et donc, afin d'y effectuer des changements, ceux-ci doivent être approuvés en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), comme prévu dans l'article 19.b.

Il est important de souligner que, afin de réaliser des actions de nature sociopolitique qui ne sont pas prévues dans ce cahier de position (notamment des actions militantes telles la grève), une Assemblée Générale d'Action Sociale (AGAS) doit être convoquée conformément aux règlements 19.d et 27 de la Charte.

De plus, il est important de se rappeler les contextes sociopolitique et temporel dans lesquels ces positions ont été adoptées. Au fil des années, certaines positions peuvent devenir désuètes ou l'opinion de la population étudiante peut changer. Cela fait en sorte que, de par leur redevabilité envers leur population étudiante, les dirigeants de l'AGÉMIUM puissent devoir agir de façon contraire à ce qui est décrit dans le cahier. Finalement, les dirigeants de l'AGÉMIUM, de par le fait qu'il ont été élus démocratiquement, peuvent agir différemment de ce qui a été décrit dans le cahier, si nécessaire. Évidemment, cela ne devrait arriver que rarement et, dans le cas échéant, des révisions devraient être apportées au cahier afin de réduire au maximum ce genre de situation.

Pour conclure, le cahier de position balise les actions de tous les membres de l'AGÉMIUM, mais surtout celles des membres du Conseil d'Administration, qui doivent représenter les intérêts de leur population étudiante dans plusieurs instances. La personne Représentante Externe ainsi que le Secrétariat Général et la Coordination aux Affaires Associatives doivent porter une attention particulière à la compréhension et au suivi des positions décrites dans ce cahier.

Positions sociales:

1. Que l'AGÉMIUM ne tolère aucune forme de harcèlement, qu'il soit de nature psychologique, sexuel, physique ou autre. Que l'AGÉMIUM s'oppose également à toute forme d'oppression.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

2. Que l'AGÉMIUM soutienne la campagne de la FAÉCUM "Ça va aller", fasse sa promotion et suive les recommandations obtenues avec le rapport de l'enquête "Ça va".

Adopté lors de la 5e Assemblée Générale Ordinaire (2019-02-06)

3. Que l'AGÉMIUM supporte le droit à la manifestation et à l'expression.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

4. Que l'AGÉMIUM se positionne contre la gentrification et en faveur des projets de développement et de maintien des logements abordables.

- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
5. Que l'AGÉMIUM prenne toutes les dispositions nécessaires pour favoriser la parité en recherche académique.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
6. Que l'AGÉMIUM reconnaisse toutes les formes de diversité et favorise une ambiance sécuritaire, respectueuse et inclusive lors de ses événements et de ses instances. Qu'elle offre une large variété d'événements afin de répondre aux besoins de cette diversité ainsi que pour sensibiliser ses membres à leur réalité.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
7. Que l'AGÉMIUM reconnaisse l'appartenance du territoire où elle agit aux peuples autochtones et qu'elle milite pour l'anti-colonialisme.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
8. Que l'AGÉMIUM s'oppose aux conséquences sociétales et environnementales du capitalisme.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
9. Que l'AGÉMIUM favorise les logiciels sous format libre lorsque ceux-ci sont disponibles et qu'elle informe les membres dans l'utilisation de ceux-ci.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
10. Que l'AGÉMIUM défende l'importance de la santé mentale et promeuve les ressources d'aide et de soutien offertes par l'université.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
11. Que l'AGÉMIUM soutienne l'organisation "Swab the World" et fasse la promotion du don de cellules souches, notamment par les personnes issues de la diversité.
- Adopté lors de la 5e Assemblée Générale Ordinaire (2019-02-06)
12. "Que l'AGÉMIUM condamne toute action d'envahissement de territoires et toute violation des droits fondamentaux des populations concernées. Que l'AGÉMIUM souligne la nécessité de respecter le droit international, les principes de justice et le droit à l'autodétermination des peuples."
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

Positions sur la recherche:

1. Que l'AGÉMIUM favorise et milite pour l'accessibilité aux publications scientifiques.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
2. Que l'AGÉMIUM encourage la publication et l'archivage de l'ensemble des résultats de recherche sous forme de *preprint* avec un emphase sur l'importance de publier les résultats négatifs.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
3. Que l'AGÉMIUM s'oppose à la marchandisation des savoirs.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
4. Que l'AGÉMIUM supporte la décolonisation des savoirs.
- Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

5. Que l'AGÉMIUM encourage la considération des maladies négligées dans le financement de la recherche scientifique.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
6. Que l'AGÉMIUM valorise l'importance de la recherche fondamentale.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
7. Que l'AGÉMIUM milite pour l'augmentation du financement de la recherche.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
8. Que l'AGÉMIUM soit en faveur de comportements éthiques forts en recherche, surtout pour les projets de recherche sur les humains et les animaux.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

Positions académiques:

1. Que l'AGÉMIUM s'oppose à l'utilisation de logiciels de surveillance lors d'examens numériques en classe ou à distance. Que l'AGÉMIUM s'oppose à l'utilisation non-informée, par le corps enseignant, des logiciels de détection des textes écrits par des intelligences artificielles comme facteur déterminant d'un plagiat.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
2. Que l'AGÉMIUM milite pour une plus grande flexibilité du programme afin de permettre, entre autres, la possibilité pour sa population étudiante ayant un parcours "atypique" de finaliser leurs études avec un horaire plus adapté et qui répond à leurs besoins.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
3. Que l'AGÉMIUM reconnaisse la situation actuelle de précarité financière étudiante lorsqu'elle parle de l'attribution des prêts et bourses et qu'elle milite pour l'augmentation des fonds attirés à l'Aide Financière aux Études (AFE).
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
4. Que l'AGÉMIUM milite pour un enseignement de qualité basé sur la capacité d'enseignement du corps professoral plutôt que l'excellence en recherche et qu'elle encourage l'emploi de la population étudiante aux cycles supérieurs comme personnes chargées de cours.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)
5. Que l'AGÉMIUM milite pour une plus grande transparence dans l'attribution des bourses départementales et qu'elle supporte une distribution plus équitable des fonds de recherche.
Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

Positions environnementales:

1. Que l'AGÉMIUM se positionne en faveur d'une plus grande transparence quant à la nature des investissements du Régime de Retraite de Université de Montréal (RRUM) et du fonds de dotation de l'Université de Montréal. Que l'AGÉMIUM demande au RRUM et aux fonds de dotation de tous se doter

d'un plan afin de retirer, en cinq ans maximum, leurs investissements des 200 plus importantes compagnies œuvrant dans le secteur de l'énergie fossile, telles que recensé par le Carbon Underground 200TM.

Adopté lors de la 2e Assemblée Générale d'Action Sociale le 13/03/2019

2. Que l'AGÉMIUM soutienne le mouvement "La Planète s'invite à l'Université" lors de sa campagne de mars 2019 et septembre 2019 et qu'elle soutienne les revendications suivantes:
 - a. Aux gouvernements d'établir un programme d'éducation à l'écologie et de sensibilisation à la crise climatique, en partenariat avec de jeunes citoyens et citoyennes;
 - b. Aux gouvernements d'adopter une loi climatique qui, à l'aide de la décroissance, force l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degrés Celsius. Le Giec demande que la réduction des émissions mondiales de CO2 soit de 50% d'ici 2030, que les émissions nettes de CO2 soient de zéro en 2050, et demande également une réduction de près de 50% des émissions de méthane d'ici 2050;
 - c. Aux institutions d'enseignement, une plus grande transparence concernant leurs investissements, le retrait des investissements dans les énergies fossiles et la tenue d'un bilan carbone institutionnel afin de pouvoir cibler les plus grandes sources d'émission de GES et en vue de les réduire;
 - d. Aux gouvernements de respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones jusqu'à consultation des communautés autochtones concernées.

Adopté lors de la 2e Assemblée Générale d'Action Sociale le 13/03/2019 et la 3e Assemblée Générale d'Action Sociale le 11/09/2019

3. Que l'AGÉMIUM soutienne la Coalition Étudiante pour un Virage Environnemental et Social (CEVES), une coalition des mouvements «Pour le futur Montréal et Québec », « Le Devoir Environnemental Collectif » et « La Planète s'invite à l'université » et les sept principes de base qui régissent la formation de cette coalition:
 - a. Respecter la science et les savoirs autochtones;
 - b. Adopter une loi climatique qui, par des annuelles contraignantes, forcerait l'atteinte de la carboneutralité en 2030 et la réduction des émissions de GES à un niveau équitable face au reste de la population mondiale et selon sa capacité de rétention de carbone, la taille de sa population et son historique de pays colonisateur et industriel du Nord Global;
 - c. Exiger la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, jusqu'à consultation des communautés autochtones concernées;

- d. Assurer la protection des communautés vulnérables du Canada, particulièrement des communautés racisées qui sont touchées disproportionnellement par la crise climatique;
- e. Œuvrer en collaboration avec les populations du globe qui sont disproportionnellement affectées par la crise climatique en reconnaissant la responsabilité historique du Canada envers ces populations;
- f. Exiger la mise en œuvre à tous les paliers d'éducation de la Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté développée par la Coalition Éducation, Environnement, Écocitoyenneté;
- g. Exiger un arrêt complet et immédiat de tout projet d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures, en parallèle à des formations professionnelles visant à faciliter la mobilité et le transfert de la main d'œuvre des secteurs concernés vers ceux des énergies renouvelables.

Adopté lors de la 4e Assemblée Générale d'Action Sociale le 21/02/2020

- 4. Que l'AGÉMIIUM soutienne la campagne "Semaine de Transition", organisée par le CEVES, notamment en appuyant les idées, en diffusant les informations de la campagne et en participant aux événements et aux manifestations organisées par ce groupe.

Adopté lors de la 4e Assemblée Générale d'Action Sociale le 21/02/2020

- 5. Que l'AGÉMIIUM travaille à développer le compost sur le campus de l'UdeM.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

- 6. Que l'AGÉMIIUM se positionne pour le transport collectif gratuit et le développement d'infrastructures dans l'optique d'encourager le transport collectif et actif.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

- 7. Que l'AGÉMIIUM lutte contre la souffrance animale dans des industries alimentaires et agricoles et contre leur impact sur l'environnement.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

- 8. Que l'AGÉMIIUM fasse la promotion de l'alimentation éco-responsable et offre des options végétariennes et végétaliennes lors de ses événements, au meilleur de ses capacités.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

- 9. Que l'AGÉMIIUM se positionne contre la surconsommation, favorise la réparation de matériel, limite l'acquisition de matériel à ce qui est strictement nécessaire et favorise la consommation locale.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

- 10. Que l'AGÉMIIUM s'oppose au gaspillage du matériel de laboratoire sauf lorsque le matériel à usage unique est inévitable.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

- 11. Que l'AGÉMIIUM lutte contre l'obsolescence programmée et s'équipe de matériel durable et de qualité provenant de sources écoresponsables.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

12. Que l'AGÉMIUM se positionne pour l'urbanisme durable et la création/l'entretien des espaces verts.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

Positions syndicales:

1. Que l'AGÉMIUM prête une attention particulière aux voix des populations marginalisées et fasse des efforts pour obtenir leurs opinions.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

2. Que l'AGÉMIUM prenne des mesures pour protéger sa population étudiante en recherche en les éduquant sur leurs droits, en récoltant leurs témoignages et en les soutenant lorsque des démarches doivent être entreprises, que ce soit aux cycles supérieurs ou lors de stages.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

3. Que l'AGÉMIUM soutienne sa population étudiante lors de litiges avec des membres du corps enseignant.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

4. Que l'AGÉMIUM soutienne la campagne de la FAÉCUM "#OmertàUdeM", une campagne s'opposant au fait que le comité d'évaluation des dossiers disciplinaires de professeurs de l'UdeM soit composé seulement de professeurs.

Adopté lors de la 1ère Assemblée Générale d'Action Sociale le 29/11/2018

5. Que l'AGÉMIUM travaille à l'amélioration constante des conditions de travail de sa population étudiante employée, à commencer par la lutte contre le travail non rémunéré.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

6. Que l'AGÉMIUM développe du matériel pour éduquer sa population étudiante étrangère sur leurs droits et qu'elle les aide dans leurs démarches lorsque nécessaire. Que les membres du Conseil d'Administration de l'AGÉMIUM se renseignent sur les particularités vécues par la population étudiante étrangère afin de servir de repère pour celle-ci.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

7. Que l'AGÉMIUM appuie l'instauration de plus d'opportunités de bourse pour sa population étudiante étrangère.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

8. Que l'AGÉMIUM lutte pour augmenter le financement des programmes de bourse afin qu'il y ait plus de bourses et des bourses de plus hautes valeurs. Que l'AGÉMIUM milite pour qu'il y ait plus de bourses dont les acquis et les expériences de vie soient les critères à évaluer, plutôt que tout simplement l'excellence académique.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

9. Que l'AGÉMIUM encourage ses membres à établir des frontières saines entre leur vie privée et leur vie académique et qu'elle milite pour que ces frontières soient respectées par l'administration et le corps enseignant.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

10. Que l'AGÉMIUM protège le droit à la vie privée de ses membres.

Affiliations de l'AGÉMIUM:

1. Que l'AGÉMIUM soit affiliée à la Fédération des Associations Étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM). Qu'elle soutienne, promeuve et encourage ses membres à participer aux événements, campagnes et revendications de la Fédération, tant et aussi longtemps que ceux-ci respectent les principes décrits dans ce cahier et sont de concert avec les intérêts des membres de l'AGÉMIUM.

Adopté lors de l'affiliation de l'AGÉMIUM avec la FAÉCUM le 23 janvier 2017

2. Que l'AGÉMIUM soit affiliée à l'Union Étudiante du Québec (UEQ). Qu'elle soutienne et promeuve les campagnes et revendications de l'Union tant que ceux-ci respectent les principes décrits dans ce cahier et qu'ils soient de concert avec les intérêts des membres de l'AGÉMIUM.

Adopté lors de l'affiliation de l'AGÉMIUM avec la FAÉCUM le 23 janvier 2017

3. Que l'AGÉMIUM soit affiliée au Forum de la Relève Étudiante en Santé du Québec (FRESQue) et donc, qu'elle paye les cotisations à cet effet. Qu'elle promeuve et encourage la participation de ses membres à ses assemblées et rencontres et qu'elle participe à la consultation du mémoire écrit annuellement par le Forum.

Adopté lors de la 9e Assemblée Générale Extraordinaire (27-09-23)

4. Que l'AGÉMIUM soit affiliée à la Faculté de Médecine et fasse la promotion des services que cette dernière offre à sa population étudiante. Que l'AGÉMIUM siège sur le Conseil Étudiant de la Faculté de Médecine (CEtFM) afin de faire en sorte que sa population étudiante soit bien représentée.

Adopté lors de la création de l'AGÉMIUM le 23 janvier 2017